

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 22 mars 2022

Cosy / n° 21 / 2022

**Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation de l'éclairage public**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le seize mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 33 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	×		
DESOEUVRE Robert, suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
DUPERRAY Guy, suppléé par Michel VERGER		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			×
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE			×
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×		
HALGAND Catherine-Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×		
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		
HIE Arnaud, suppléé par Jacky MIGNOT		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×		
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	×		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS		pouvoir	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		pouvoir	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	×		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	×		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		×	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription ; Patrice GRENOUILLEAU, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Michel MARY, délégué de la même circonscription ; Frédéric PAVAGEAU, délégué de la circonscription du Choletais, a donné pouvoir de voter en son nom à Annick JEANNETEAU, déléguée de la même circonscription ; Christophe POT, délégué de la circonscription Baugeois Vallée, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe.

## DÉLIBÉRATION

### Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1111-9 et suivants, L 5212-26, L 5711-1 et suivants, L 5212-26 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le règlement financier du Siéml modifié par délibérations du comité syndical du Siéml n°06/2022 en date du 1<sup>er</sup> février 2022 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 15/2022 du 22 mars 2022, relative au vote du budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS ;

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE

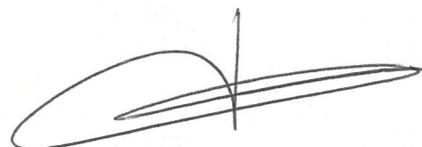
- **de solliciter** les participations auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
  - o en matière de travaux d'effacement de réseaux :
    - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
  - o en matière d'éclairage public :
    - les extensions des réseaux d'éclairage public, projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
    - les infrastructures de réseau pour vélo à assistance électrique (annexe 3) ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	33
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	37

Document certifié conforme,  
A Écouflant, le 23 mars 2022,  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



# Annexe 1

## Participation PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

### Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
ANGERS		007.21.08	Effacement rue SAUMUROISE	193 500.00 €	160 000.00 €
ANGERS		007.21.09	Effacement rue FULTON - rue BOUGERE	214 750.00 €	180 000.00 €
LOIRE AUTHION	BOHALLE	307.17.16	levée Jeanne de Laval	272 950.00 €	60 000.00 €
MONTREUIL BELLAY		215.16.05	RUE PORTE SAINT JEAN	201 830.00 €	165 870.00 €
TESSOUALLE (LA)		343.19.03	EFFACEMENT DES RESEAUX ROUTE DE MOULINS ( D 258 )	108 200.00 €	21 640.00 €

## Annexe 2

### Participation PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

### Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
<b>Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité</b>					
BRIOLLAY		048.20.07	EFFACEMENT DES RESEAUX CHEMIN DU BARRAGE DU PONT	800.00 €	600.00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.21.04	Eclairage stade Bellevue piste athlé et terrain	111 130.00 €	83 350.00 €
ETRICHE		132.22.01	Dépose poteau et lanterne n°82	1 150.00 €	860.00 €
LONGUE JUMELLES		180.21.03	PROJET D'AMENAGEMENT SALLE EMILE JOULAIN - LE CUBE	68 250.00 €	51 190.00 €
MAUGES SUR LOIRE	St LAURENT DU MOTTAY	244.21.13	Eclairage rue de la Mare	11 040.00 €	8 280.00 €
MONTREUIL BELLAY		215.16.05	RUE PORTE SAINT JEAN	5 590.00 €	4 190.00 €
MONTREUIL BELLAY		215.21.02	modification reseau EP lié au déplacement d'ouvrage Enedis route de Loudun pour l'opération résidence "Montreuil Loudun"	5 890.00 €	4 420.00 €
SAUMUR		328.21.04	RENOVATION ECLAIRAGE DE LA TRIBUNE ET DU STADE D'OFFARD ET ECLAIRAGE DU PARKING DU STADE	31 940.00 €	23 960.00 €

**Participation**  
**PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES**  
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

**Infrastructure de Réseau pour Vélo à Assistance Electrique**

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
BAUGE EN ANJOU	BAUGE	018.21.03	Fourniture et pose borne IRVAE	8 570.00 €	6 430.00 €
BOUCHEMAINE		035.19.02	Borne de recharge VAE	9 460.00 €	2 370.00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	St SATURNIN S/LOIRE	050.19.03	Borne de recharge VAE	8 270.00 €	2 070.00 €
CANTENAY EPINARD		055.18.03	IRVAE	8 040.00 €	2 010.00 €
CHALONNES S/ LOIRE		063.19.01	Borne de recharge VAE	9 220.00 €	2 310.00 €
DURTAL		127.21.07	Borne de recharge de vélos à assistance élé	11 220.00 €	2 810.00 €
LES GARENNES SUR LOIRE	JUIGNE S/ LOIRE	167.21.06	Fourniture et pose borne IRVAE	10 690.00 €	2 680.00 €
MONTREUIL S/ MAINE		217.18.01	BORNES PRISES VAE	9 670.00 €	2 420.00 €
SAUMUR		328.20.05	Borne IRVAE	10 710.00 €	8 030.00 €
SAVENNIERES		329.21.06	Borne IRVAE	8 570.00 €	2 150.00 €
TURQUANT		358.19.01	Fourniture et pose borne IRVAE	7 840.00 €	1 960.00 €

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation de l'éclairage public

---

**Date de transmission de l'acte :** 01/04/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/04/2022

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY21 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20220322-DELCOSY21-DE

---

**Date de décision :** 22/03/2022

**Acte transmis par :** Katell BOIVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours